

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 74
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 29 mars 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 avril 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 avril 2019

FINANCES ET FISCALITE – TAUX D'IMPOSITION 2019 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Alain BAUDIN, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Rabah LAICHOURL à Michel HALGAN, Josiane METAYER à Pascal DUFORESTEL, Michel PANIER à Jérôme BALOGE

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Yamina BOUDAHMANI, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Fabrice DESCAMPS, Romain DUPEYROU, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Christelle CHASSAGNE, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOURL, Josiane METAYER, Michel PANIER

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190411-C08-04-2019-DE
Date de télétransmission : 11/04/2019
Date de réception préfecture : 11/04/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 AVRIL 2019****FINANCES ET FISCALITE – TAUX D'IMPOSITION 2019 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES
ORDURES MENAGERES**

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi de finances pour 2010, qui a institué l'actuel régime de la fiscalité directe locale, les lois de finances pour 2011 à 2019 inclus et le Code Général des Impôts,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, de réforme des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 22 septembre 2014, délimitant trois zones communautaires de perception de la TEOM sur l'ensemble du territoire, définies dans le tableau ci-dessous :

N°de zone	Intitulé de la zone	Communes	Nombre de communes
Zone 1	Zone Urbaine de Niort	Niort	1
Zone 2	Zone suburbaine	Aiffres, Bessines, Chauray, Coulon, Echiré, Magné, Saint-Gelais, Saint-Rémy, Saint Symphorien, Sciecq, Vouillé	11
Zone 3	Autres communes	Amuré, Arçais, Beauvoir-sur-Niort, Le Bourdet, Brûlain, Epannes, Fors, La Foye-Monjault, Frontenay Rohan Rohan, Germond-Rouvre, Granzay-Gript, Juscorps, Marigny, Mauzé-sur-le-Mignon, Plaine-d'Argenson Prahecq, Prin-Deyrançon, La Rochénard, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Martin-de-Bernegoue, Saint-Maxire, Saint-Romans-des-Champs, Sansais, Val de Mignon, Vallans, Le Vanneau Irleau, Villiers en Plaine	28

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 9 avril 2018 adoptant par zone de perception les taux d'imposition 2018 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Vu le Budget Primitif 2019 du budget Principal approuvé par le Conseil d'Agglomération le 28 janvier 2019,

Vu les informations fiscales 2019 notifiées par les services de l'Etat et notamment l'état 1259 TEOM 2019 sur lequel seront reportés les taux votés par le Conseil d'Agglomération,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Décider de fixer ainsi qu'il suit, par zone de perception, les taux d'imposition 2019 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

N° de zone	Appellation de la zone	Taux de TEOM 2018	Taux de TEOM 2019
01	Zone urbaine de Niort	10,20 %	10,20 %
02	Zone suburbaine	12,82 %	12,82 %
03	Autres communes	14,56 %	14,56 %

Motion adoptée par 73 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Pour : 73
Contre : 0
Abstention : 1
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué